COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juin 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Hélène BELLEGO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON
	Messieurs Alain LE CARROU, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Michel LESAGE, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Adrien ARNAUD, Eric TOULGOAT, Olivier LECORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS
Absents excusés	Madame Flavienne MAZARDO-LUBAC (pouvoir donné à Thérèse JOUSSEAUME)
	Messieurs Michel BOUGEARD (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Daniel LE JOLU (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Le compte rendu du conseil municipal du 27 avril a été ADOPTE à l'unanimité.

Ordre du jour :

- **Compte rendu d'activités de la vie locale et associative** **Page 1**
- **Subventions complémentaires aux associations** **Page 4**
- **Charte informatique du réseau des médiathèques de la Baie** **Page 5**
- **Tarifs de la saison culturelle 2015-2016 au Grand Pré** **Page 14**
- **Signature d'une convention-cadre entre 7 scènes du Pays de Saint-Brieuc** **Page 20**
- **Syndicat Départemental d'Energie – effacement partiel rue des Frères Huby** **Page 28**
- **Syndicat Départemental d'Energie – rue de la Ville Hart – rénovation de 3 candélabres** **Page 30**
- **Modification du tableau des effectifs** **Page 32**
- **Questions diverses** **Page 35**

COMPTE RENDU D'ACTIVITES DE LA MUNICIPALITE ET DE LA VIE LOCALE
Mai-Juin 2015

CULTUREL

- Du 6 juin au 10 juillet, 10 artistes plasticiens exposent à la Galerie sur le thème « l'art d'assembler » avec notamment des collages.

DIVERS

- La fête de la musique a eu lieu le 19 juin, en partenariat avec l'OCL et les commerçants du centre-ville. 4 scènes étaient ainsi proposées pour des styles de musique aussi divers que la musique actuelle, les percussions africaines, la guitare et le chant, la fanfare, le rock punk, le chant choral et le Gospel. De quoi satisfaire un nombreux public qui a vivement apprécié les différents groupes.

- Les enfants ayant participé aux ADE tout au long de l'année se sont produits à la salle omnisports le 26 juin avec au programme une chorale sur les chansons de Louane et une danse en groupe sur un rythme endiablé. Une belle façon de clore une année scolaire.

VIE ASSOCIATIVE

- Le 13 juin, le soleil a été de la partie pour la 25ème Corrida et les onze épreuves proposées aux athlètes, amateurs et professionnels. Pour ces derniers, il y avait par exemple la présence de 2 champions de France, ainsi que des athlètes internationaux. Près de 15000 spectateurs étaient de la fête pour le grand moment sportif et populaire de la Ville.

- Les foulées Lamballaises ont eu lieu le 23 mai pour 432 participants. JC Trutin s'est alors placé 6ème chez les hommes et Marie-Christine Le Beuvant a obtenu la 1ère place chez les femmes devant Thiphaine Melaine à la 3ème place.

- Le championnat de Bretagne de Gouren en salle s'est tenu le 24 mai à Plérin. Chez les masculins seniors, Mériadec Bertin a remporté son combat dans la catégorie 90 kg.

- En course hors stade, les 58 km du trail de Guerlédan ont été disputés le 24 mai. Chez les hommes, V.Rouxel s'est placé 5ème.

- Les élèves des ateliers théâtre de l'OCL se produisaient le 29 mai lors de deux pièces « L'armoire » qui commence comme une pièce de boulevard et fini en tragédie antique et « Fausses rencontres ordinaires » sur des tranches de vie dans un quartier.

- Laëtitia Le Corguillé s'est installée sur la 1ère marche du podium le 23 mai lors de la finale de la Coupe de France dames BMX à Lempdes (Auvergne).

- Le 31 mai, le Kikafékoi proposait un pique-nique partagé à la Briqueterie avec un atelier pizza cuite au feu de bois, un atelier modelage en terre, une initiation au Taï Chi et une balade naturaliste.

- Un meeting d'athlétisme a eu lieu à Loudéac le 29 mai sous un fort crachin. Cela n'a pourtant pas refroidi les ardeurs de Lucie Tual qui a remporté le 800 m.

- Le challenge Breton de 10 km a également eu lieu à Saint Malo pour 1 440 coureurs. Chez les femmes, Marie-Christine Le Beuvant s'est placée 11ème.

- En cyclisme, une course 3ème catégorie et juniors a eu lieu à Langast. Y.Le Normand s'est alors placé 4ème devant C.Quéro à la 14ème.

- Le club cycliste Langueusien a organisé sa traditionnelle course semi-nocturne le 5 juin et l'équipe langueusienne s'est bien comportée avec la 14ème place de Cédric Quéro, suivi par Yann Le Normand 18ème, Jean-François Le Marchand 19ème, Julien Feuillet 28ème et Vincent Guillaume 32ème.

- Le 6 juin, l'OCL proposait son gala de danse annuel au Grand Pré devant 400 personnes enthousiastes. Le thème choisi était « les Bulles » pour les élèves des cours de danse classique, contemporaine et jazz. La compagnie Contre-Courant, dirigée par Véronique Riehl, a également présenté les 3 pièces qui avaient été proposées lors des rencontres régionales de danse à Pornic le 10 mai dernier.

- Le 30 mai, l'OCL proposait un « goûter des arts » afin de découvrir les différentes disciplines enseignées autour d'un goûter à la Briqueterie. Le public a également pu faire connaissance avec les enseignants.

- Le championnat départemental d'athlétisme a eu lieu à Lamballe le 6 juin. Les membres de l'UAL étaient présents et de belle façon.
  Chez les benjamines, Louise Morval s'est imposée sur le 1000 m. En 800 m, chez les espoirs filles, Manuella Le Nay s'est placée 1ère. Chez les vétérans dames, c'est Claudine Keromnes qui a remporté la 1ère place. Pour les 1500 m, chez les espoirs filles, Laure Toudret s'est placée 1ère.
  Chez les cadets, Quentin Guillerm a obtenu la 1ère place sur le 400 m haies. Une belle performance également pour Valentin Vuylsteker sur le 800 m chez les espoirs. Chez les juniors, en 800 m également, Alex Tual s'est placé 1er. En 400 m, Mathis Le Toux s'est placé 1er chez les cadets. En 1500 m cadets, Hugo Toudret a remporté la 1ère place.
  En 5000 m juniors, Corentin Rossignol se place également 1er tandis que chez les espoirs, Bastien Berruyer remporte aussi la 1ère place. Chez les vétérans, Pierre Toudret obtient la 2ème place.
  Enfin, il y a eu les épreuves de poids avec la 1ère place du cadet François Sonhalder.

- En cyclisme, le challenge régional de Cléden-Poher s'est tenu le 6 juin. Chez les seniors 1, Y. Le Normand a obtenu la 4ème place.
  Les 20 et 21 juin avaient lieu par ailleurs les championnats de France de cyclisme sur piste à Roubaix. Yann Le Normand est ainsi devenu champion de France par équipe de poursuite. Il a également remporté la médaille de bronze en vitesse par équipe, la médaille d'argent sur la course au point en individuel et enfin il a obtenu la 4ème place au 750 m départ arrêté.

- Une course a également eu lieu à Plounevez-Quintin le 14 juin avec la 9ème place de J.Feulilet du club langueusien.

- Une autre s'est tenue à Pleslin le 21 juin avec, en pass-cyclisme, J.Feuillet 5ème.

- Le gala du Club de sports de glace a eu lieu devant 450 personnes le 13 juin avec pour thème les séries américaines des années 60 à nos jours. 150 patineurs de 4 à 26 ans s'en sont ainsi donné à cœur joie.

- En athlétisme, les championnats de Bretagne ont eu lieu à Vannes. Chez les femmes, pour les espoirs, Laure Toudret a remporté les 1500 m.
  Chez les hommes, en espoirs, pour les 1500 m, B. Berruyer a remporté la 1ère place.

- Le gala de judo s'est tenu quant à lui le 21 juin devant près de 150 personnes avec des démonstrations et également une présentation de ju-jitsu.

- La GRS avait également son gala avec la prestation appréciée des 110 gymnastes qui ont évolué sur des saynètes inspirées des musiques du 7ème art.

- Le grand raid du Golfe du Morbihan a eu lieu le 27 juin avec la 10ème place de W.Le Clézio chez les hommes.

- A La Motte avait également lieu une course avec la 3ème place de Trutin.

- Bégard a également été le lieu d'une belle course pour 169 coureurs. Chez les femmes, Marie-Christine Le Beuvant s'est placée 1ère devant Tual à la 3ème.

- A Coëtmieux une course a eu lieu pour les pass'cyclisme avec une 15ème place de G.Reymond.

Rapport n° 2015-46 **SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS**

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, 1er Adjoint en charge des Finances, du Personnel et de l'Administration Générale

Depuis le vote des subventions lors du Conseil Municipal du 02 mars 2015, des demandes complémentaires nous sont parvenues.

Je vous propose de procéder à leur examen et vous précise que les crédits prévisionnels ont été inscrits au Budget Primitif 2015.

Il s'agit des demandes suivantes :

- **Les Amis du Hameau**

Les Amis du Hameau est une nouvelle association qui s'est créée dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle résidence sénior "Les Hameaux du Levant", rue du Petit Clos à Langueux.
L'association a pour but de promouvoir le vivre ensemble, développer, organiser des animations, des activités, des sorties pour les résidents du Hameau et leurs amis afin d'éviter l'isolement et le repli sur soi.

Je vous propose d'accorder une subvention de 150 € pour permettre à l'association de démarrer son activité.

- **La MJC du Plateau**

La MJC du Plateau propose une activité Canoë-Kayak sur l'agglomération briochine.
Elle compte 9 adhérents langueusiens parmi ses pratiquants et sollicite une subvention pour soutenir son activité.
Selon les règles d'attribution des subventions, l'activité n'étant pas pratiquée par une association Langueusienne, la Ville de Langueux peut verser une subvention de 14 € par adhérent Langueusien.

Je vous propose donc d'accorder une subvention de 126 € à la MJC du Plateau.

- **Vélo Sport Trégueusien**

Le club sollicite chaque année une subvention en fonction du nombre d'adhérents langueusiens inscrits, mais cette année, le club a déposé sa demande après le vote des subventions.
L'activité proposée par Vélo Sport Trégueusien existe sur Langueux mais elle est destinée aux adultes. Les adhérents du club de Trégueux pour lesquels une subvention est sollicitée sont des enfants de moins de 15 ans et sont au nombre de 6.

Je vous propose d'accorder une subvention de 84,00 € correspondant à 14,00 € par adhérent Langueusien.

- **Fédération de Gouren**

La Fédération de Gouren sollicite une aide financière pour l'activité de lutte bretonne. Il ne s'agit pas d'une demande de subvention à verser au club local en fonction du nombre d'adhérent langueusien mais d'un don pour soutenir la fédération et plus largement la culture d'un sport traditionnel local.
A titre d'information, le club de Gouren de Saint Brieuc compte 5 Langueusiens mais n'a pas présenté de demande de subvention depuis 2011.

Je vous propose de verser une subvention de 70,00 € à la Fédération de Gouren sur la base d'une subvention de 14,00 € par adhérent.

- **Vélo Utile**

L'association, basée à Trémuson, milite pour le développement des déplacements à vélo dans l'agglomération briochine. Elle intervient auprès des collectivités et du grand public pour promouvoir le vélo comme moyen de transport.

Je vous propose de verser une subvention de 95,00 € à l'association Vélo Utile correspondant à la subvention attribuée en 2014 avec l'application de la réduction des 5 %.

Le présent rapport, ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-47 | **CHARTE INFORMATIQUE DU RESEAU DES MEDIATHEQUES DE LA BAIE**

Rapporteur : Madame Brigitte MERLE, Adjointe à la Culture et à la solidarité internationale

Les Médiathèques de la Baie mettent à disposition de leurs usagers des postes Internet dont l'accès s'effectue dans le respect du règlement du Réseau des Médiathèques de la Baie.

Ceci sous couvert d'une charte informatique qui rappelle les règles de fonctionnement de ces postes (modalités d'accès et utilisation) dans le respect de la réglementation et de la législation en vigueur.

Vous trouverez à cet effet le règlement qui s'exerce dans toutes les médiathèques de la Baie ainsi que celui plus spécifique à la médiathèque de Langueux.

Etant donné que les espaces multimédia des médiathèques de la Baie vont fonctionner à partir du 1er juillet avec un logiciel commun, le BOM (Bureau Orphée, Media), il est nécessaire que chaque ville du réseau puisse approuver cette charte avant cette date.

Aussi, **je vous propose** :

- de valider la charte informatique,
- et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Brigitte MERLE informe que la semaine passée le rayon multimédia n'était pas accessible au public car le logiciel n'était pas installé ni la charte approuvée.

Elle met également en avant que dans les modalités d'accès décrites dans la charte, on a par exemple le fait que l'historique des consultations est consultable par le personnel chargé du rayon multimédia, ceci afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas de consultation illégale.

Thérèse JOUSSEAUME souhaite savoir si le fait de mettre les médiathèques en réseau a provoqué des changements de comportement des usagers.

Brigitte MERLE indique qu'il y a eu une augmentation du nombre de prêts. Par contre, on a constaté une baisse des abonnements en faveur de la médiathèque de Saint Brieuc.

Cela peut notamment s'expliquer par le fait que ces Langueusiens travaillent ou ont cours à Saint Brieuc. A l'inverse, des usagers extérieurs viennent s'inscrire à Langueux.

Thérèse JOUSSEAUME informe que l'abonnement à Saint-Brieuc est gratuit.

Brigitte MERLE précise que cet abonnement est offert pour les usagers habitant, travaillant ou étudiant sur Saint-Brieuc.

Thérèse JOUSSEAUME souligne qu'une réflexion est engagée avec les services sur une éventuelle révision des horaires d'ouverture de la médiathèque. Il faut en effet prendre en compte le fait qu'à présent les enfants vont à l'école le mercredi matin. Rien n'est encore fait, mais il est important que les services puissent rationaliser les horaires d'ouverture avec par exemple peut-être une offre à destination des personnes qui viennent en fin de journée. Cela sera également vu en commission culture.

Olivier LE CORVAISIER souhaite avoir des précisions sur une éventuelle uniformisation entre toutes les médiathèques comme par exemple pour un temps de connexion commun…

Brigitte MERLE précise que les fonctionnalités sont différentes selon les médiathèques et qu'il est important que chacune garde ses spécificités. A Langueux, une personne est présente à 80 % pour le rayon multimédia. C'est difficile d'imposer des critères communs aux différentes médiathèques.

Thérèse JOUSSEAUME met en avant que certaines médiathèques ont encore le statut associatif.

Richard HAAS s'interroge sur le fait que l'abonnement gratuit de Saint-Brieuc a fait baisser la fréquentation à Langueux. Doit-on continuer à faire payer l'abonnement ?

Thérèse JOUSSEAUME répond que ce sujet a été abordé et qu'il s'agit de l'étudier plus avant. Elle met en avant que les tarifs appliqués à Langueux restent attractifs. Elle n'est pas pour la gratuité, mais cela peut se voir lors de la prochaine commission.

Cédric HERNANDEZ trouve que la charte existe et c'est bien. Il souhaite cependant avoir des précisions quant à un système de filtrage mis en place.

Brigitte MERLE pense qu'il y a effectivement un système de sécurité.

Cédric HERNANDEZ met en avant que c'est donc l'autorité municipale qui est responsable.

Brigitte MERLE souligne que les outils multimédia ne sont jamais utilisés sans la présence d'un professionnel. A Langueux, la personne est ainsi assise en face des 3 ordinateurs qui ont accès à internet.

Thérèse JOUSSEAUME indique que l'article 3.2.2. de la charte répond à la question de Cédric HERNANDEZ.

Cédric HERNANDEZ s'interroge également quant à l'existence d'une charte de l'administrateur afin que les données personnelles des usagers soient protégées quand il y a consultation de l'historique.

Brigitte MERLE répond qu'elle va vérifier cette question.

Thérèse JOUSSEAUME met en avant qu'il faut sécuriser juridiquement le personnel. Ce fait va être vérifié et la réponse va être donnée ultérieurement.

Françoise ALLANO pense que l'article 3.1.1. pourrait répondre à cette interrogation.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-48

TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2015-2016 AU GRAND PRE

Rapporteur : Madame Brigitte MERLE, Adjointe à la Culture et la solidarité internationale

La saison culturelle du Grand Pré débutera en septembre prochain. De ce fait, il convient de nous prononcer sur les tarifs de billetterie 2015 – 2016 ainsi que sur plusieurs propositions à caractère spécifique.
La nature et la diversité de nos spectacles, leur caractère grand public, s'inscrivent dans une politique **d'accessibilité pour tous à la culture des arts vivants**.

L'examen de l'évolution des droits d'entrée pour les spectacles au Grand Pré pour la saison 2015–2016 a été effectué par la Commission Culture du jeudi 4 juin 2015.

Tarifs de la billetterie

En annexe, le document 1 présente le tableau récapitulatif des propositions construites autour de 7 catégories, à savoir : A+, A, B, C, D, E et F, définies en fonction de la nature des spectacles proposés et de 4 tarifs (maxi, réduit, mini et découverte ou -14 ans) et dont l'objectif est de correspondre au mieux aux caractéristiques sociologiques de la population.

Les tarifs sont restés inchangés depuis 2 ans. Je vous propose de les augmenter de la manière suivante :

- **+1 € / catégories A+, A et B**
- **+ 0,50 € / catégories C, D, E et F**

Afin de permettre de mieux mesurer les paramètres impliqués et vous accompagner dans votre décision, une série de documents d'analyse synthétique, des volumes et natures de places vendues lors de la saison culturelle 14-15, vous est présentée. A savoir :

- Document 3 : graphe du nombre de places vendues par « grille tarifaire » (équivalent aux catégories dans logiciel billetterie) = la grille D est largement utilisée dans nos propositions.
- Document 4 : graphe de la répartition par tarifs
- Document 5 : tableau bilan des ventes billets 14-15 et simulation sur ces mêmes volumes en appliquant l'augmentation proposée au titre de la saison 15-16.

Par ailleurs, il convient d'étudier trois tarifs à caractère spécifique :

- **Un tarif unique à 22 € appliqué au dîner spectacle sous chapiteau le « Bistrodocus »**, présenté par la compagnie Ocus en avril 2016, en partenariat avec Saint-Brieuc Agglomération.
- **L'accueil de groupes A.L.S.H extérieurs** : un accompagnateur référent exonéré par groupe accueilli, les autres étant facturés au prix de 4 € (enfants 5,5 €).

  Actuellement tous les accompagnateurs sont exonérés dans la limite du quota imposé par la loi.

- **Enfin, le cas particulier de défraiements paniers repas** pour les équipes artistiques accueillies : lorsque les repas ne peuvent être pris sur place, nous versons un défraiement panier repas. Il vous est proposé d'en fixer le **montant maxi à 15,25 € HT**. En-dessous de ce montant le remboursement s'effectue aux frais réels. Sachant que dans la majorité des cas ce type de défraiement est négocié en amont, au tarif le plus bas possible.

Synthèse générale des tarifs

TARIFS DE BILLETTERIE	***A+***	***A***	***B***	***C***	***D***	***E***	***F***
Maxi	34.00 €	29.00 €	23.00 €	19.50 €	14.50 €	11.50 €	8.50 €
Réduit o Comités d'entreprises, amicales personnel, o Famille nombreuse ou 3 d'une même famille, o Adhérents de l'OCL, de la médiathèque de Langueux, groupes de + de 8 personnes, o Intermittents du spectacle	31.00 €	27.00 €	21.00 €	17.50 €	13.50 €	10.50 €	7.50 €
Mini o Abonnés Grand Pré o Extension « Super abonné » o Jeunes de – 25 ans* o Demandeurs d'emploi* o Bénéficiaires de minima sociaux*	26.00 €	22.00 €	18.00 €	14.50 €	11.50 €	8.50 €	6.00 €
Découverte o S'applique systématiquement aux moins de 14 ans o Sur une liste de spectacles spécifiques, s'applique aux : • Jeunes de – 25 ans* • Demandeurs d'emploi* • Bénéficiaires de minima sociaux*	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €

* Les jeunes de – 25 ans (scolarisés et étudiants), les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux bénéficient systématiquement du tarif Mini, sauf lorsque le spectacle concerné est identifié dans le dispositif « Découverte »

Parcours Abonnement	Pour bénéficier du tarif Mini abonné, il faut choisir 3 spectacles minimum dont au moins un en catégorie C, D ou E.

Extension « Super abonné »	5.00 €

En payant un droit d'accès de 5 €, l'abonné peut compléter son parcours culturel au gré de ses envies, en profitant du tarif Mini pour tous les spectacles des partenaires* de l'opération.
* *Salles partenaires de la « Botte de 7 Lieux » : salles Horizon de Plédran, Bleu Pluriel de Trégueux, la Ville Robert de Pordic, Quai des Rêves de Lamballe, espace culturel Mosaïque de Collinée et adhérents de Victor Hugo de Ploufragan.*
Cette extension est facultative, l'abonnement exclusif au Grand Pré reste gratuit.

Parcours Liberté	8.00 €

Parcours Génération	Choisir au minimum 2 spectacles pour un adulte et un enfant parmi les spectacles présélectionnés ; l'adulte bénéficie alors du même tarif que l'enfant (6 € ou 5 € selon les spectacles choisis). *Ce Parcours ouvre la possibilité à l'adulte d'accéder au tarif mini pour tout spectacle supplémentaire, sans accompagnement d'enfant. (ou hors cadre familial)*

Bistrodocus *(théâtre-repas sous chapiteau)*	Tarif unique 22 €

TARIFS SCOLAIRES ET GROUPES	
Lycéens et collégiens	6.00 €
ALSH/écoles Langueux et villes partenaires	4.00 €
ALSH/écoles hors Langueux	5.50 €
Accompagnateurs groupe ALSH extérieur	4.00 €

Ateliers pratiques, projections documentaires, conférences-débats et conférences-spectacles	
Adultes	5.00 €
- 14 ans	0.00 €

En parallèle de la tarification spectacle, il convient également de fixer les tarifs des boissons et divers alimentation, à savoir :

BOISSONS ET DIVERS ALIMENTATION	
Boissons au verre	1.00 €
Autres boissons	1.50 €
Boissons à la pression	2.50 €
Confiseries	1.00 €
Café d'accueil simple	3.00 €
Café d'accueil avec viennoiserie	4.00 €
Café gourmand (boisson chaude et pâtisseries)	3.00 €
Assiette gourmande (assortiment salé (type charcuterie, tapas…) et sucré)	6.00 €
Panier repas – défraiement sur facture	Montant maximum : 15.25 € HT

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur cette proposition de tarifs.

Thérèse JOUSSEAUME souhaite avoir un retour sur la saison passée en termes de fréquentation.

Brigitte MERLE indique notamment qu'il y a eu environ 4000 entrées dont environ 2000 scolaires. Le parcours génération est désormais bien identifié et en augmentation. Le nombre de super-abonnés est de 51.

Globalement, ce fut une bonne saison, même si on peut regretter la petite participation pour le concert de CharlElie Couture. En ce qui concerne les spectacles « famille » comme Slip Inside, Eclipse ou Clockwork, il y a eu une très, très belle fréquentation.

Bertrand BAUDET s'interroge sur le fait que dans les tarifs « boissons et divers alimentation » le café d'accueil et le café gourmand sont au même prix de 3 €.

Brigitte MERLE précise qu'il s'agit de denrées proposées dans des accueils différents. Ainsi, le café simple (café + biscuits) correspond à un forfait pour les manifestations relevant du circuit économique comme les congrès, les assemblées générales avec la prise en compte notamment du dressage…, alors que le café gourmand correspond plus à ce qui peut se faire pendant les spectacles.

Régis BEELDENS estime que c'est cher.

Eric TOULGOAT souhaite savoir si un comparatif a pu être fait entre Langueux et les autres salles en ce qui concerne la fréquentation. Peut-on également savoir pourquoi un spectacle marche ou pas et comment on se situe par rapport aux autres salles. Y-a-t-il une projection de faite sur 3 à 5 ans ?

Thérèse JOUSSEAUME répond en premier lieu que le centre culturel est fréquenté. Le Grand Pré a une programmation particulière qui fait également venir les abonnés des autres salles.
On ne peut cependant pas comparer le Grand Pré avec certaines salles comme Hermione ou la Citrouille. Ce n'est pas le même type de gestion. La Botte concerne des salles comparables.

Brigitte MERLE souligne que Langueux se situe bien par rapport aux salles sur le territoire de Langueux et même au-delà. La fréquentation est honorable et il est important que chacun vienne le constater en allant voir les spectacles.

En ce qui concerne les partenariats, on ne peut en effet se comparer avec Hermione. Langueux pratique une politique culturelle publique avec des tarifs qui sont accessibles par le plus grand nombre. A l'inverse, en ce qui concerne Hermione, si un spectacle ne semble pas intéresser le public, il sera retiré de la programmation. Chose que l'on ne peut pas faire puisque des engagements sont pris avec les compagnies et que la programmation ne peut évoluer (communication, réservation de la salle par d'autres entités comme les associations, les entreprises ou les particuliers, résidences d'artistes…).

La Botte permet d'avoir avec 7 salles un projet dont l'objectif est une offre culturelle large avec un panel de spectacles intéressant. Ce projet sera sur le net en septembre avec les dates et les thèmes abordés par les différents spectacles. Un autre projet porté par la Botte est un spectacle sous chapiteau avec repas, le Bistrodocus, qui est dans la même démarche que le spectacle la Taverne de Munchaüsen qui avait eu lieu à Plédran il y a 2 ans.

En ce qui concerne le fonctionnement ou non d'un spectacle, la commission y réfléchi légitimement et le fait d'avoir une billetterie informatique depuis 2015 va sans doute nous permettre d'affiner notre réflexion.

Alain LE CARROU met en avant que les 7 salles de la Botte font en sorte « de ne pas se marcher sur les pieds » en termes de dates de programmation et de types de spectacles.

Thérèse JOUSSEAUME souligne que pour une salle de taille comparable, celle de Bleu Pluriel à Trégueux, il y a la même fréquentation même si les programmations ne sont pas pareilles. Un partenariat peut même exister pour pouvoir acquérir un spectacle qui va au-delà de nos possibilités budgétaires comme par exemple les 2 spectacles avec Michel Jonasz il y a 2 ans. Bleu Pluriel accueillait un concert piano-voix et le Grand Pré un spectacle de théâtre. Sans ce partenariat, cela aurait été impossible de le programmer dans ces deux salles.

Sur l'agglomération, 2 salles sont plus en difficulté. Hillion, qui s'est ainsi retirée de la Botte et Plédran qui a revu à la baisse sa programmation depuis 2 saisons. Ce qui n'est pas le cas à Langueux.
Le postulat pour le Grand Pré au départ était de mettre en exergue les arts du cirque. On a ainsi fidélisé le public sur ce thème mais le Grand Pré ce n'est pas que ça.

Olivier LE CORVAISIER souhaite savoir si les textes nous permettent de faire payer les accompagnateurs hors référent des groupes ALSH extérieurs.

Brigitte MERLE indique que oui et que la phrase faisait référence au nombre d'accompagnateurs imposé par la loi vis-à-vis du nombre d'enfants.

Michel LESAGE demande à connaître les orientations de la nouvelle saison.

Brigitte MERLE met en avant que les spectacles à destination de la famille, des enfants et du tout public vont être privilégiés tout comme la musique du monde avec du Flamenco par exemple qui plait au public. Les arts de la piste quant à eux seront moins présents.
Le choix a été fait de ne pas avoir de tête d'affiche mais plutôt de privilégier des artistes émergents comme Neeskens et Radio Elvis. Elle rappelle qu'une tête d'affiche c'est 15 000 €, 18 000 €, voire 20 000 € sur une enveloppe d'environ 85 000 €.
Peut-être que ce choix sera fait l'année prochaine. Il s'agit d'alterner d'une saison sur l'autre.

Thérèse JOUSSEAUME tient à souligner que beaucoup d'artistes qui sont passés au Grand Pré sont en fait devenus « tête d'affiche » » après. Elle souligne en tout cas que la commission culture est très active.

Laurence LEVEE met en avant qu'elle a apprécié la démarche du directeur du Grand Pré de demander aux membres de la commission de lui faire un retour sur ses propositions de spectacles. Cela leur permet d'être impliqués et d'être partie prenante. C'est intéressant.

Brigitte MERLE précise que le choix est un peu relatif car il y a nécessité de prendre date pour un spectacle. Cela a été le cas pour la proposition des « Sea Girls » qui finalement n'a pas pu se faire au dernier moment pour des problèmes d'agenda. Elle indique que la commission a aussi apprécié le fait de pouvoir voir 2 spectacles de la saison dernière afin de s'imprégner de l'univers culturel de Langueux. Cela leur permet aussi de parfaire leur rôle d'ambassadeurs.

Brigitte MERLE souligne que l'on peut garder des souvenirs très forts d'un spectacle d'une grande richesse culturelle même s'il n'y a pas forcément de « tête d'affiche ».

Richard HAAS indique que la billetterie électronique étant opérationnelle depuis le 1er janvier 2015, a-t-on la possibilité d'avoir des informations statistiques comme par exemple où habitent les gens… ?

Brigitte MERLE répond que l'on peut savoir d'où ils viennent mais pas leur âge par exemple.

Richard HAAS pense que si on avait les Catégories Sociaux-Professionnelles et l'âge, cela pourrait peut-être nous permettre de cibler les spectacles Il constate par exemple que la catégorie B est fréquentée, mais que 50 % du public bénéficie du tarif « accès cible » et – de 14 ans. Il faut que les informations restent neutre bien-sûr, mais savoir d'où viennent les gens pourrait aider à répondre à leurs besoins.

Brigitte MERLE indique que pour faire un tel bilan, il faut attendre que l'on ait une année complète.

Thérèse JOUSSEAUME souligne qu'il sera étudié avec l'équipe du Grand Pré la possibilité d'utiliser cette billetterie d'une façon plus performante. On ne pourra pas vraiment ré axer la programmation mais au contraire la conforter.

Cédric HERNANDEZ souhaite savoir si des échanges ont lieu avec d'autres structures afin d'éclairer la réflexion lors de l'élaboration de la programmation comme par exemple avec Jean-Michel BOINET, responsable d'Art Rock.

Brigitte MERLE indique que ce dernier n'est pas un partenaire privilégié car Art Rock n'est pas comparable à une salle culturelle. Cependant, les directeurs des scènes du Grand Ouest se réunissent régulièrement pour échanger sur des spectacles. Les membres de cette instance ont d'ailleurs été reçus au Grand Pré en début d'année. C'est un très bon outil culturel et d'échanges.
De leur côté, le directeur et la chargée de communication du Grand Pré se renseignent fréquemment pour connaitre la réactivité du public.

Thérèse JOUSSEAUME met en avant qu'il faut travailler avec ce réseau. Le Grand Pré remporte du succès et est le résultat de plus de 25 ans d'accompagnement par la Ville de Langueux. Des réunions sont faites régulièrement avec le directeur du Grand Pré pour que des actions culturelles fortes soient mises en place sur le territoire avec par exemple l'accueil de compagnies en résidence. Ce partenariat fait sens et est même devenu indispensable.

Michel LESAGE trouve que les groupes qui passent à Art Rock sont intéressants, comme par exemple les chanteurs du métro. Il pense que si l'on peut les reprogrammer au Grand Pré, il y a une bonne complémentarité.
En ce qui concerne la Passerelle, on peut être fier de constater que parmi les spectacles proposés sur cette scène, il y a les Galapiat qui ont commencé au Grand Pré.

Brigitte MERLE souligne qu'il existe des liens avec Jean-Michel BOINET car la première partie de CharlElie Couture cette année était le groupe Néfertiti in the Kitchen qui s'est produit lors de l'édition 2014 d'Art Rock lors du tremplin des musiciens du métro. Le directeur du Grand Pré est constamment en veille en allant voir des spectacles et en consultant les réseaux culturels.

Michel LESAGE estime que la commission culture pourrait auditionner les artistes qui viennent du métro une fois par an.

Brigitte MERLE met en avant que ce n'est pas le même budget.

Thérèse JOUSSEAUME prend l'exemple de Christine and the Queen qui vient elle aussi du tremplin du métro.

Cédric HERNANDEZ indique que Jean-Michel BOINET fréquente beaucoup de structures et qu'il a amené sur Art Rock des choses comme les arts du cirque, des arts de rue, la pop rock.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-49

SIGNATURE D'UNE CONVENTION – CADRE ENTRE SEPT SCÈNES DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

Rapporteur : Madame Brigitte MERLE, Adjointe à la Culture et à la solidarité internationale

Présentation

Sous l'impulsion des collectivités territoriales, le territoire costarmoricain s'est doté de nombreux équipements ayant en commun une fonction de diffusion et de développement culturel. On peut noter que la concentration particulièrement importante de ces équipements à l'échelle du Pays de Saint-Brieuc rend essentielle une collaboration régulière entre eux.
Au-delà de cela, la mutualisation de compétences et d'expériences, entre professionnels de la culture, mais aussi élus adjoints à la culture, représente l'enjeu le plus important de ce groupement collaboratif.

Actuellement, sept équipements culturels proches, composent ce collectif et travaillent en concertation autour de **l'accueil des spectacles, le partage des résidences d'artistes, l'éducation artistique, l'information du public**. Il s'agit de :

- Centre culturel Mosaïque, COLLINEE
- Quai des rêves, LAMBALLE
- Le Grand Pré, LANGUEUX
- Horizon, PLEDRAN
- Espace Victor Hugo, PLOUFRAGAN
- La Ville Robert, PORDIC
- Bleu Pluriel, TREGUEUX

Cette composition est évolutive et non figée.

Profil des partenaires de la Botte de 7 Lieux

Comme l'expose la convention proposée et afin de permettre une réelle efficacité d'action ainsi qu'une réciprocité, chaque partenaire impliqué dans le collectif est en régie directe de ville, doté des professionnels nécessaires à la mise en place d'actions culturelles sur les champs de diffusion, éducation artistique, pratique amateur et soutien à la création.

Par ailleurs, le rayonnement à l'échelle territoriale du pays de Saint-Brieuc présente de multiples intérêts et n'empêche en rien un travail de développement spécifique à l'échelle de l'Agglomération.

Pour information, les structures briochines telles que la Passerelle ou la Citrouille ont été conviées à plusieurs reprises à la table de la Botte de 7 Lieux dans le passé. Sachant que le premier principe étant le souhait de collaborer sur des axes communs, ces deux acteurs de la vie culturelle n'ont à aucun moment exprimé le souhait de s'impliquer dans le collectif.

Le dimensionnement de la Passerelle, son statut associatif, son cahier des charges regroupant plusieurs tutelles dont l'état, peuvent expliquer cela.

La Citrouille quant à elle se différencie par son statut associatif, sa non pluridisciplinarité, son rythme de programmation et sa communication différents en tant que scène musique actuelle de type Salle de Musique Actuelle (SMAC).

L'objet principal de la convention est la mobilisation et la mutualisation des ressources matérielles et humaines au service de projets culturels d'intérêt public pour le territoire.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe avec les Maires des autres collectivités.

Michel LESAGE se dit sceptique sur ce partenariat comme il l'était déjà quand il était Président de Saint Brieuc Agglomération. Il trouve dommage que la Citrouille et la Passerelle ne fassent pas partie de la Botte. Ce partenariat émane des directeurs de salle. Pour lui c'est une régression au niveau de l'Agglomération. Il faut en effet éviter de déstructurer, de démultiplier. Il ne voit pas comment ça se positionne en matière de dynamique et de mutualisation.

Brigitte MERLE indique que la communication se fait de manière informatique. Il n'y aura qu'une carte postale comme support papier. Elle précise qu'Hillion est sortie de la Botte car elle n'accueille pas les professionnels en ville pendant les spectacles. Pour elle, la Botte a des effets énormes en matière de communication et de mutualisation pour les villes avec une plateforme numérique qui évite aux salles de « se marcher sur les pieds ».

Michel LESAGE trouve que cela devrait être porté par l'Agglomération.

Brigitte MERLE répond que cela n'est pas le cas effectivement mais qu'il y a des effets pour l'Agglomération. C'est une visibilité intéressante vis-à-vis de la richesse de l'offre culturelle de ces salles.

Michel LESAGE estime que c'est incomplet puisqu'il n'y a pas la Citrouille.

Richard HAAS pense que la Botte est intéressante de par son rayonnement qui va au-delà de l'Agglomération avec Collinée par exemple. Les tarifs sont intéressants avec la possibilité d'être super-abonné. On ne peut que souhaiter que la Citrouille et la Passerelle rentrent bientôt dans le dispositif.
Il tient à ajouter qu'il ne comprend pas cependant que l'on ne puisse pas avoir de « tête d'affiche ». Les budgets ne sont pas les mêmes effectivement mais il estime que notre programmation est atypique et que cela l'appauvrit. Il conclut en indiquant que pour lui la Botte permet la visibilité.

Michel LESAGE partage ces remarques mais pour lui ce genre de projet ne doit pas être porté par des administratifs qui ne représentent pas le maitre d'ouvrage idéal. L'Agglomération elle a des moyens techniques, financiers et de personnel qui correspond à sa compétence culturelle.

Brigitte MERLE met en avant que la Botte n'empêche pas la réflexion sur le spectacle vivant au niveau par exemple d'un agenda sur toute l'Agglomération. Les professionnels ont eu envie de valoriser les artistes costarmoricains. Elle reprend les termes de Richard HAAS sur la visibilité sur un territoire plus large que l'Agglomération et l'harmonisation des tarifs.

Richard HAAS souhaite savoir comment cela fonctionne économiquement.

Brigitte MERLE informe que les frais de communication sont partagés.

Thérèse JOUSSEAUME précise que le budget est restreint et que la communication se fait par internet. Elle tient à souligner qu'Hillion a eu du mal à se faire connaître et que c'est grâce à la Botte que cela a pu se faire.
Pour répondre à Michel LESAGE sur le fait que ce n'est pas porté par l'Agglomération, elle rappelle par exemple que pour Trégueux et Langueux, les budgets ne sont pas les même et que le public n'est pas le même non plus. En ce qui concerne la Citrouille, c'est une structure qui est très aidée par une subvention publique très importante pour la diffusion de musique actuelle. Il en est de même pour Hermione dont les tarifs et la programmation sont totalement différents.

Il est important que l'usager puisse facilement avoir accès aux différents tarifs et aux différentes programmations. C'est le rôle de la Botte.

Michel LESAGE met en avant que la revue le Cri de l'Ormeau remplit déjà ce rôle de communication sur les différents spectacles.

Eric TOULGOAT souligne que pour sa part cela 22 ans qu'il est dans le domaine culturel et que ces querelles de chapelles entre les différentes salles sont risquées. Saint-Brieuc cherchait à avoir une globalité de l'offre. Or, il est dangereux de se diviser avec la Botte d'un côté, Hillion ou la Passerelle de l'autre. Pour lui, l'Agglomération a un rôle à jouer pour un projet à 5 ans.

Thérèse JOUSSEAUME estime qu'il n'y a pas de division ni d'opposition. Il y a simplement la volonté que des gens travaillent ensemble alors qu'au départ ils ne l'auraient pas fait. Ça peut être une première étape dans un projet plus global. Ces remarques seront en tout cas remontées.

Richard HAAS pense quant à lui qu'il serait plus pertinent de mutualiser ces programmations et qu'avoir un budget géré par l'Agglomération permettrait à chaque commune d'avoir une tête d'affiche.

Thérèse JOUSSEAUME souligne que la compétence culturelle de l'Agglomération n'est pas complète et la mutualisation ne se fait donc déjà pas avec des structures comme la Briqueterie, la Maison de la Baie, l'hippodrome. De plus, c'est difficile de faire une programmation au niveau communautaire. Il faudra des débats avant car la compétence culturelle est encore dans le giron des communes.

La Botte représente une communauté d'idées et c'est un début vis-à-vis de la diversité existante sur les différents territoires.

Richard HAAS insiste sur la complémentarité en fait. Il rappelle que ce n'est pas le service culturel de l'Agglomération qui fait le programmation de la salle Hermione.

Michel LESAGE tient à mettre en avant que la culture ne se résume pas à la programmation dans une salle. Le Grand Pré est la conclusion mais à Langueux cela a commencé avec la formation, l'éducation et la création avec l'Office Culturel Langueusien. Les salles de diffusion cela vient en fait après tout ce processus. C'est vrai au niveau de l'Agglomération. On ne doit pas sous-traiter. Les directeurs se réunissent entre eux mais c'est à l'Agglomération de s'emparer de la politique culturelle comme avec le Théâtre de la Folle Pensée ou Itinéraire Bis.

C'est pour cela qu'on a développé les dumistes pour la formation des enfants et l'aide à la création. Pour la salle Hermione, c'est un bien public qu'on a laissé au privé. Le désir au départ était que cette salle serve au public pour les tenues d'AG…
On a besoin de ce genre de spectacles, mais il ne faut pas oublier le bien public.

Thérèse JOUSSEAUME souligne que les élus de l'Agglomération se réunissent déjà en A14 tous les mois. La mutualisation existe avec par exemple la mise en réseau des médiathèques.

Cédric HERNANDEZ trouve qu'il est anormal que les élus ne soient pas associés dans ce qui relève d'une gouvernance de politique publique.

Brigitte MERLE informe que les élus peuvent proposer des orientations.

Françoise HURSON met en avant qu'il s'agit là d'un sujet riche. Il serait intéressant à ce propos de faire venir Madame Christine METOIS pour qu'elle puisse présenter la politique culturelle de l'Agglomération lors d'un prochain conseil.

Michel LESAGE conclut en indiquant que pour sa part il estime que la Botte est une entité qui ne sert à rien puisqu'il y a déjà un travail qui est fait dans ce domaine à l'Agglomération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-50

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – EFFACEMENT PARTIEL RUE DES FRERES HUBY

Rapporteur : Monsieur Claude DESANNEAUX, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité

Dans le cadre de la sécurisation piétonne de la rue des Frères Huby, un cheminement doit être prolongé sur des délaissés de voirie appartenant à la commune. Pour que cet aménagement soit optimisé, l'effacement ponctuel des réseaux parait opportun sur une longueur de 60 mètres.

Une étude a été demandée à Erdf, ainsi qu'auprès du Syndicat Départemental d'Energie et d'Orange.

Pour sa partie, Erdf prend à sa charge le redéploiement du réseau électrique.

Le Syndicat Départemental d'Energie, après étude, nous présente l'estimation suivante :

- **Aménagement de l'éclairage public**

  L'aménagement de l'éclairage public comprend la dépose de 3 foyers existants et la repose d'un foyer, la réalisation de 100 mètres de tranchées, la fourniture et la pose de 2 ensembles simples fonctionnels (lanterne EUROPHANE ORACLE S, 100 W SHIP, sur mât acier galva, hauteur 7 m.)

  Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, celui-ci bénéficiera du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A), et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

  Le coût global de ces travaux s'élève à 5 400 €, et la charge financière de la Ville de Langueux est de 3.240 €.

- **Effacement des Réseaux Téléphoniques**

  L'effacement des réseaux téléphoniques comprend le plan de récolement, la confection de 71 ml de tranchées, la pose de fourreaux et des chambres et citerneaux propres au réseau.

  Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalant au montant T.T.C. de la facture payée à l'entreprise.

Le coût global de ces travaux s'élève à 3 300 € à la charge financière de la Ville de Langueux. Il restera également à la charge de la collectivité le câblage téléphonique estimé à 80 € avec ORANGE.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

En conséquence, **je vous propose :**

→ d'approuver les travaux d'aménagement de l'éclairage public – rue des Frères Huby - présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, pour un montant total estimatif de 5 400 € (3 240 € à charge de la commune).

→ de décider de confier au Syndicat Départemental d'Energie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique – rue des Frères Huby – pour un montant estimatif de 3 300 €.

→ d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique », ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Thérèse JOUSSEAUME indique qu'elle regrette qu'il n'y ait pas pu avoir de négociation avec Orange car les papiers à établir vont coûter plus cher que 80 €.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-51

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – RUE DE LA VILLE HART - RENOVATION DE 3 CANDELABRES

Rapporteur : Monsieur Claude DESANNEAUX, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie de la rue de la Ville Hart en 2013, nous avons constaté des points de rouille et le mauvais état des embases sur trois candélabres. Une protection sommaire avait été appliquée et une prédisposition dans le trottoir avait été prévue pour les remplacer ultérieurement.
Aussi, pour une uniformatisation de l'ensemble de la rue, nous avons sollicité une étude auprès du Syndicat Départemental d'Energie dont vous trouverez ci-dessous le détail :

Rénovation des trois mâts situés rue de la Ville Hart, comportant :

- la dépose des trois mâts et des lanternes,

- la fourniture et la pose de mâts cylindro-coniques acier galva. thermolaqué gris 900 sablé, hauteur = 7 mètres, et de lanternes ECLATEC clip gris 900 sablé, équipées de lampes SHP 70 W (matériel identique à celui existant dans la rue, année 2013).

  Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, celui-ci bénéficiera du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A), et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de ***60 %,*** *conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.*

Le coût global de ces travaux s'élève à 3 800 €. La charge financière de la Ville de Langueux est de 2 280 €.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

En conséquence, **je vous propose :**

→ d'approuver le projet de rénovation de l'éclairage public rue de la Ville Hart, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, et aux conditions définies dans la convention «Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence », pour un montant total estimatif de 3.800 € (charge Commune : 2 280 €).

→ d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique », ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Thérèse JOUSSEAUME souhaite savoir une idée du calendrier d'exécution.

Claude DESANNEAUX répond que cela sera fait courant juillet.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-52 **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- Compte tenu de deux départs en retraite, du non-remplacement d'un agent en congés Longue Durée et de la réorganisation du Centre Technique Municipal, je vous propose de créer au service espaces verts un poste d'Adjoint technique de 2ème classe à temps complet.

- De plus, un agent remplissant les conditions pour bénéficier d'une promotion interne a déposé un dossier auprès de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B qui a émis un avis favorable au vu des quotas et des critères départementaux.

  Aussi, je vous propose de créer au 1er juillet 2015, l'emploi correspondant de technicien principal de 2ème classe à temps complet.

- Par ailleurs, je vous informe qu'un agent du Service Petite Enfance, occupant les fonctions d'Adjointe à la Directrice de la Crèche Familiale, a sollicité une disponibilité de droit pour suivre son conjoint à compter du 1er septembre 2015. L'agent, éducatrice principale de jeunes enfants, bénéficie d'un temps partiel de 80% et effectue une durée hebdomadaire de service de 28 heures.

  Afin de suppléer à ce départ, il est proposé de créer un poste d'éducateur(rice) de jeunes enfants à temps non complet (28 h/semaine) à compter du 24 août 2015.

Alain LE CARROU informe que ces propositions ont été vues et validées par le Comité Technique du 9 juin dernier.

La personne qui sera recrutée en qualité d'EJE viendra le 24 août afin de pouvoir faire un « passage de témoin » avec l'EJE qui s'en va.

Thérèse JOUSSEAUME tient à intervenir pour réexpliquer ces différentes propositions en réponse au mot de la minorité.

En effet, aux P'tites Pousses, il s'agit d'un détachement. C'est-à-dire que l'agent est toujours compté dans les effectifs mais il est payé par une autre collectivité. Il ne peut être rayé des effectifs que s'il le souhaite. C'est par exemple le cas de la première directrice de la crèche. Ici, il ne s'agit pas d'une création de poste mais d'un remplacement. Dans la fonction publique, il y a obligation d'en référer au Comité Technique.

Pour le poste au centre technique il faut prendre en compte 2 départs en retraite et une nouvelle organisation. Il n'y aura donc pas d'agent en plus et donc pas d'impact financier.

70 candidatures ont été reçues. 8 candidats ont effectué des tests à l'école de Saint Ilan et les 4 personnes ayant obtenu des notes entre 13 et 15,5 sur 20 vont être reçues en entretien et vont subir des tests psychotechniques.

En ce qui concerne le traitement des autorisations du droit des sols et le fait de verser à l'Agglomération 25 000 €, cela n'a pas été décidé par la Ville de Langueux. Il s'agit de la conséquence du désengagement de l'Etat. Il n'y a pas de personne supplémentaire mais simplement le remplacement d'un retraité.
On a tous adhéré à cette mutualisation et on paiera 50 % sur les actes émis et 50 % par rapport à la population.

Thérèse JOUSSEAUME tient à ce que cela soit bien compris car les langueusiens ont réagi suite au mot de la minorité. C'est le désengagement de l'Etat vis-à-vis de la gestion de ces autorisations du droit des sols qui crée malheureusement un coût supplémentaire pour les communes qui n'ont pas les moyens structurels de gérer elles-mêmes ces dossiers.

Elle estime que le statut de la Fonction Publique n'est pas simple à comprendre pour des personnes venues du privé. Elle aurait préféré qu'on lui demande des explications plutôt que de voir les langueusiens réagir suite au mot de la minorité car ils pensaient qu'on allait recruter un agent en plus et donc devoir payer pour ce dernier.

Pour la promotion interne, il s'agit d'un agent qui donne totalement satisfaction.

Alain LE CARROU précise que cela représente 5 000 € chargé pour une année pleine.

Michel LESAGE met en avant que ce n'est malheureusement pas cher payé.

Olivier LE CORVAISIER précise que l'article portait sur la mutualisation et que beaucoup d'éléments étaient exacts. Il n'y a pas eu d'incompréhension de la part du groupe de l'opposition, juste une remarque sur le fait qu'il y a un effort à faire vis-à-vis de la mutualisation.

L'article a eu une interprétation différente. Les postes n'étaient pas ciblés mais bien un esprit de travail. La mutualisation sera un outil pour demain.

Thérèse JOUSSEAUME souligne que cela fait des années que l'on mutualise. Elle insiste sur le fait que l'information doit être bien faite. Avec cet article les gens ont compris que c'était une décision qui émanait de la Ville et que cela allait coûter 25 000 €.

Olivier LE CORVAISIER demande à Thérèse JOUSSEAUME si elle a bien lu l'article.

Thérèse JOUSSEAUME précise qu'elle pensait simplement qu'elle n'avait pas été claire et que le groupe de l'opposition n'avait pas compris. Elle insiste sur le fait qu'il faut bien expliquer les choses afin qu'il n'y ait pas de malentendus.

Gwenaëlle TUAL ne comprend pas le statut de la fonction publique qui fait que des personnes parties de la mairie font encore partie des effectifs.

Alain LE CARROU précise que ces postes ne sont pas pourvus, donc ils ne coûtent rien.

Claudine LE BOUEC souhaite savoir ce qui se passerait si une personne voulait revenir.

Thérèse JOUSSEAUME informe qu'un poste doit lui être attribué.

Caroline BAGOT-SIMON demande si, dans ce cas, on ne doit pas prendre une personne en contractuel ou en CDD pour pouvoir interrompre son contrat.

Thérèse JOUSSEAUME indique que cela n'est en fait arrivé qu'une fois où un agent du service communication était parti dans le privé pour 6 mois pour finalement revenir dans la collectivité.

Gwenaëlle TUAL estime que cela fausse les chiffres.

Thérèse JOUSSEAUME met en avant que ces postes ne sont pas comptabilisés.

Jean BELLEC s'interroge quant à la mixité lors des prochains recrutements.

Thérèse JOUSSEAUME répond que seules des femmes ont répondu à l'offre d'Educatrice de Jeunes Enfants. En ce qui concerne le poste aux espaces verts, il y a eu des candidatures émanant d'hommes et de femmes et ce sont 2 candidates qui ont été retenues parmi les personnes sélectionnées.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Thérèse JOUSSEAUME donne les dates des conseils pour le dernier trimestre 2015, à savoir : 28 septembre, 2 novembre (sachant que les vacances scolaires auront lieu du 19 au 31 octobre), 14 décembre.

Le fait de programmer les commissions municipales 15 jours avant celles de l'Agglomération sera essayé.

Richard HAAS souhaiterait une planification plus annuelle des travaux.

Claude DESANNEAUX informe qu'en ce qui concerne les travaux sur les bâtiments, le document n'est pas encore finalisé mais il y aura une « super commission » pour débattre de ceci.

Richard HAAS souhaite également avoir des précisions quant à la fibre optique sur Langueux.

Thérèse JOUSSEAUME met en avant que Monsieur le Député a envoyé un courrier pour l'école de Saint Ilan et le centre AFPA. Le programme en cours est piloté par Saint-Brieuc Agglomération et Orange.

Michel LESAGE précise que la prochaine tranche pour Langueux, la deuxième, est sous maitrise d'ouvrage de l'Agglomération. Cela devait s'arrêter avant l'APFA mais il y a des problèmes aux Grèves. Il est donc intervenu auprès de l'Agglomération et d'Orange. Le conseil municipal doit rester mobilisé car il n'y a pas encore de réponse officielle.

Richard HAAS souhaite savoir si on a un ordre d'idée pour un éventuel calendrier.

Michel LESAGE répond qu'il faut d'abord lancer l'appel d'offre par lot et que l'on verra en fonction des lots. Il faut espérer qu'après la démarche auprès d'Orange, les travaux pourront être faits dans la deuxième tranche. Sinon, cela sera dans la troisième.

Jean BELLEC aurait souhaité que l'Agglomération puisse entamer une démarche d'information sur la fibre optique.